



Résolution 1174 (1998)¹

Développement économique au Proche-Orient et en Afrique du Nord

Assemblée parlementaire

1. De l'avis de l'Assemblée, bon nombre de pays du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord sont confrontés à un choix urgent: soit ils poursuivent et intensifient la réforme économique et politique pour parvenir à davantage de liberté et d'ouverture, soit ils courent le risque de prendre un retard irrémédiable sur leurs voisins plus chanceux et sur de nombreuses autres parties du monde, et la prospérité de leurs populations en pâtira. La mondialisation, en elle-même, ne résoudra pas tous les problèmes en matière de répartition des revenus, de protection sociale, d'éducation, de santé publique et de protection de l'environnement; cependant, elle constitue un puissant moteur pour la croissance économique, essentielle pour un développement économique et social équilibré et durable, même si la croissance démographique risque d'avoir des retombées négatives..
2. L'Assemblée, rappelant ses précédentes recommandations et résolutions sur ce sujet, et en particulier la [Résolution 1103 \(1996\)](#) relative à la situation au Proche-Orient: le processus de paix israélo-palestinien, félicite plusieurs pays de la région pour leurs résultats économiques remarquables - une forte croissance, la réduction de la dette et une faible inflation. Elle reconnaît que si une réforme économique et sociale, pour réussir, doit être adaptée à la situation spécifique de chaque pays, à sa culture et à son histoire propres, ses fruits, sous la forme d'une richesse accrue, doivent être équitablement partagés dans la population. La région doit également relever le défi de la création de nouveaux emplois pour une population en croissance.
3. L'Assemblée note à cet égard, cependant, que les récents coups d'arrêt au processus de paix au Proche-Orient, ainsi que la montée de certaines formes d'intégrisme religieux, peuvent nuire aux aménagements économiques positifs présentant un intérêt pour toute la région, qu'ils soient planifiés ou en cours.
4. L'Assemblée est convaincue qu'il conviendrait d'intensifier la privatisation des entreprises publiques, de renforcer la coopération entre pays voisins et de libéraliser davantage les régimes commerciaux protégés, afin de réduire le rôle économique des gouvernements et d'accroître la compétitivité internationale des pays concernés, pour faciliter la réalisation de leur potentiel économique ainsi que leur intégration à l'économie mondiale.
5. L'Assemblée reconnaît le rôle important que jouent des institutions économiques internationales telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce, ainsi que l'Union européenne et d'autres, dans l'octroi du soutien technique et matériel nécessaire pour approfondir la réforme sociale et économique. Elle les encourage à poursuivre ces efforts dans une région cruciale pour la paix mondiale.
6. L'Assemblée juge qu'il est vital pour la région tout entière de renforcer la coopération dans des projets touchant directement ses ressources naturelles limitées, en particulier l'eau et l'environnement. Elle préconise d'intensifier les efforts conjoints en vue de protéger l'environnement, en particulier par le biais de programmes ciblés et par l'emploi de technologies "propres" évitant de dégrader davantage l'environnement.

1. Voir [Doc. 8069](#), rapport de la commission des questions économiques et du développement, rapporteur: M. Blaauw. Texte adopté par la Commission Permanente, agissant au nom de l'Assemblée, le 4 novembre 1998.



7. L'Assemblée est d'avis que la poursuite de la réforme sociale et économique passe par:
 - 7.1. plus d'efficacité et de responsabilité de la part des administrations publiques, comme le requiert une économie de marché émergente;
 - 7.2. une protection appropriée des groupes vulnérables (les personnes âgées, les chômeurs, les handicapés et les familles défavorisées);
 - 7.3. la promotion de l'éducation, de la formation professionnelle et de la mise à niveau de la main-d'oeuvre masculine et féminine, pour utiliser au maximum les vastes ressources humaines de la région;
 - 7.4. un effort particulier en faveur de l'éducation des femmes et des jeunes filles, aspect trop souvent négligé;
 - 7.5. une stratégie régionale complète visant à éviter le gaspillage, l'utilisation excessive et la pollution de réserves d'eau limitées;
 - 7.6. une politique active de maîtrise de la croissance démographique.
8. L'Assemblée encourage les gouvernements de tous les Etats membres à ouvrir davantage leurs marchés aux exportations de la région, y compris les produits agricoles, et à éviter de prendre toutes mesures protectionnistes qui pourraient mettre en péril la croissance économique de la zone.
9. Enfin, l'Assemblée invite les pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord à rassembler, dans un esprit de concessions mutuelles, la volonté et la détermination nécessaires pour surmonter les derniers obstacles à une coopération économique régionale réussie propre à renforcer la paix en général et à soutenir un développement économique et social plus important et plus équilibré de la région.